

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 15 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 23-841, modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement 18-746 relatif à la gestion des déchets.
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 19 janvier 2024.

Avis numéro : 2024-03

Luc de la Durantaye
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Luc de la Durantaye, directeur général de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la Municipalité

le 19 janvier 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 19 janvier 2024.



Luc de la Durantaye
Directeur général